

Consolidation de la dépendance matérielle et autonomisation économique des femmes Les manifestants de Gafsa préfèrent le divorce à la digestion de leurs droits économiques

Rihab Mabrouki

La discrimination fondée sur le "genre", ou discrimination fondée sur le sexe, est un terme dont les concepts et les formes apparaissent dans de nombreux contextes économiques, sociaux, politiques et culturels. Bien que ce type de discrimination puisse être pratiqué à l'égard des hommes et des femmes, il ne vise en grande partie que les femmes et les filles. Malgré les changements survenus dans le monde au cours des dernières décennies pour garantir les droits des femmes et améliorer leur place dans la société, les manifestations de discrimination continuent de se manifester dans de nombreuses pratiques qui démontrent la violation généralisée des droits des femmes et cherchent à limiter leur participation au marché du travail.

Qu'est-ce que la discrimination fondée sur le genre !

La convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes définit la discrimination fondée sur le genre comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le genre dont les effets ou les fins sont d'affaiblir ou de contrecarrer la reconnaissance ou la jouissance et l'exercice par les femmes des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tout les domaines, indépendamment de leur état matrimonial et sur la base de l'égalité entre elles et les hommes »¹

La femme et les droits des hommes

Le 18 décembre 1979, l'assemblée générale des nations unies a adopté la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est la déclaration internationale des droits des hommes. La convention est entrée en vigueur le 03 septembre 1981, après avoir été ratifiée par 20 Etats, dont la Tunisie. La convention stipule que « le plein et complet développement du tout pays, le bien-être du monde et la cause de la paix exigent la participation égale des femmes et des hommes, la participation maximale possible dans tous les domaines »².

Les droits des femmes en Tunisie et dans le monde en général reposent sur de nombreux instruments juridiques et conventions internationales soutenant la présence des femmes dans tous les secteurs vitaux du pays. Ces instruments comprennent la déclaration universelle des droits de l'homme³, la convention relative aux droits politiques de la femme⁴ et d'autres instruments appelant à la réalisation universelle de l'égalité des sexes. En plus de la constitution tunisienne⁵, qui reconnaît l'égalité de tous les citoyens et des femmes citoyennes et le code du statut personnel⁶. Malgré l'arsenal juridique national et universel protégeant les droits sociaux et économiques des femmes, des abus continuent d'être pratiqués contre elles à plusieurs niveaux.

¹<http://hrlibrary.umn.edu/arabic/CEDAW473.pdf>

²<https://news.un.org/ar/story/2019/03/1028201>

³https://www.oic-iphrc.org/ar/data/docs/legal_instruments/Basic_IHRI/775283.pdf

⁴<http://hrlibrary.umn.edu/arab/b023.html>

⁵https://www.constituteproject.org/constitution/Tunisia_2014.pdf?lang=ar

⁶<https://wrcati.cawtar.org/preview.php?type=law&ID=10>

Le manque d'égalité économique des femmes en Tunisie

Les femmes en Tunisie et dans le gouvernorat de Gafsa en particulier font face à un large éventail de barrières juridiques et sociales qui contribuent largement à une absence flagrante d'égalité économique. La catégorie des femmes au chômage qui détiennent un diplôme universitaire est particulièrement vulnérable à cette discrimination, surtout en ce qui concerne le traitement des chômeurs par le gouvernement. Cependant, plus de 50 pourcents des titulaires d'un grade universitaire sont des femmes. Bien qu'elles aient participé à toutes les formes de protestations depuis l'événement du 14 janvier les manifestations, des sit-in et des grèves de faim, ainsi qu'à toutes les batailles qui ont appelé à leur emploi et à leur dignité humaine, et ont fait l'objet de diverses formes de répression et de violences physiques et morales dans l'exercice de leur droit légitime de manifester, leur exclusion du droit à l'emploi au motif que leurs maris ont accès à des emplois gouvernementaux ne peut être qu'une forme de creusement de l'écart.



La décision d'exclure les femmes mariées du droit de participer à un concours régional a été prise par le gouverneur et pour partie au motif qu'elles avaient été mariées par des hommes travaillant dans le secteur public en violation manifeste de leur droit à l'emploi et de la consolidation la dépendance économique entre les femmes et les hommes. Une décision qui a été accueillie avec indignation par les femmes chômeurs participant à un sit-in devant le siège de gouvernorat depuis février 2019, et elles ont dénoncé la digestion de leurs droits économiques, les manifestants à éditer une pétition pour un divorce collectif. Dans ce contexte, Meryem, 37 ans, spécialiste de la conception informatique, chômeur depuis plus de 15 ans, parle : « depuis le début de notre sit-in, nous, les femmes, faisons partie intégrante de ce sit-in. Nous avons participé à tous les postes et à toutes les marches pour l'emploi. Nous avons également été battus et soumis à la violence morale des forces de sécurité »

Elle a été annoncée que les candidats ont été invités à participer au concours régional. Cependant, la décision du gouverneur de retirer toutes les femmes mariées à des hommes travaillant dans le secteur public a laissé beaucoup de colère parmi les femmes chômeurs. Meryem a exprimé sa forte objection à cette décision injuste et discriminatoire, qui a été prise sans aucune condition juridique et leur a refusé des possibilités d'emploi au niveau régional au motif que le couple travaillait, contraire à la loi Tunisienne et aux normes internationales, appelant à « l'adoption de l'âge et du nombre d'années de diplôme comme critères de base pour l'emploi afin d'assurer l'égalité des chances pour tous les chômeurs »

⁷<https://www.gulf-one.com/tunisia/.html>

Deux ans de lutte pour l'exclusion

Meryem est l'une des meilleures de femmes manifestantes qui s'embrassent devant le siège du gouvernorat du Sud-Ouest de la Tunisie depuis plus de deux ans dans un sit-in ouvert pour leur droit au travail. Les jours de froid ne l'ont pas découragé de poursuivre leur lutte et de défendre leurs droits légitimes face aux coups et aux hoquets, dans l'espoir que le gouvernement prenne leur cause au sérieux et rétablisse les équilibres économiques de ceux qui souffrent de la pauvreté, la marginalisation et le chômage. Bien que la décision d'exclusion prise par le gouverneur soit une excuse pour offrir des possibilités d'emploi à d'autres femmes divorcées, veuves ou célibataires. D'un point de vue sociologique, elle n'est pas en deçà de la boîte de la consolidation de la dépendance économique des femmes aujourd'hui, malgré leur arrivée à un niveau académique qui leur permet. Dans ce contexte, la chercheuse sociale du centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme Mme Sonia Ben Jmii confirme que le rôle joué par les femmes, qu'elles soient productives, ou communautaires et leur statut social ne peut être en conflit avec leur droit à l'emploi, ni être exclus en tant que citoyen à part entière.

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population mondiale et donc la moitié de son potentiel et le renforcement de leur présence dans la vie sociale et économique est une condition préalable à l'avancement des civilisations, au développement de l'économie et à l'avancement des nations.

Alors que la réalisation de l'égalité des genres dans tous les domaines est au cœur des travaux du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, l'association réitère l'appel lancé aujourd'hui pour un emploi 'égal'. Il souligne également que la réalisation de l'égalité des sexes aujourd'hui n'est pas un luxe, mais plutôt la cause d'une nation entière pour laquelle les voix et les mouvements ne sont battues en vue d'établir une culture qui croit au rôle effectif des femmes dans le développement de l'économie et l'avancement de la société.